



REGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°45-DRH-2021 du 29 mars 2021

Portant nomination des membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation à Mayotte

Pôle ressources humaines

Site internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97600 MAMOUDZOU

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

- VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2019 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse affectant Monsieur Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;
- VU le décret du 06 janvier 2020 portant nomination de M. Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, Recteur de la région académique, Recteur de l'académie de Mayotte ;
- VU l'arrêté n°003RM/DJ/2020 en date du 23 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GRATIANETTE, Secrétaire général de l'académie de Mayotte ;
- VU le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date du 06 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation à Mayotte les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Gilles HALBOUT, *Recteur de Mayotte, président*

- Monsieur Dominique GRATIANETTE, *Secrétaire général d'académie*
- Monsieur Sébastien BERNARD, *Directeur des ressources humaines*
- Madame Samiha SABIT, *Cheffe de bureau du 2nd degré*

b) Membres suppléants :

- Madame Patricia TRUMPI, *Chargée de GRH de proximité*
- Madame Catherine DAUMAS, *IA-IPR Lettres*
- Madame Dominique BATTLE, *IEN A*
- Monsieur Eric LEGRAS, *IEN E.G Maths Sciences*

B/ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M.HAROUNA Assani, *FSU*
- Mme MICHAULT Fanny, *FSU*
- M.BRICOUNE Valentin, *FSU*
- M.MOHAMED Maoulida, *CGT Educ'action*

Membres suppléants :

- M.MAHAMOUDOU Daoud, *FSU*
- M.HAMIDOU-DOUCHENA Imrane, *FSU*
- Mme BACO Djouhayriati, *FSU*
- M.UNIMON Franck, *CGT Educ'action*

Article 2 : La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, à compter de la date d'effet de l'arrêté de composition, soit le 1^{er} février 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté portant nomination des membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, éducation et d'orientation à Mayotte, en date du 25 janvier 2021 est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire général du rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 29 mars 2021

Le recteur de Mayotte,
et par délégation
Le Secrétaire général d'académie,



Dominique GRATIANETTE